



ARRETE MUNICIPAL N°246/2026

portant délégation de fonction

Claude HASSLER

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°110/2026

7D3.1- TL/SG

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité au maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

VU l'article L2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant, conformément au premier alinéa 16 du Code de Procédure Pénale, que le maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire;

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

VU la délibération 04-04 du conseil municipal du 06 octobre 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Claude HASSLER, 7^{ème} adjoint au maire, a délégation pour suivre les questions intéressant :

- Les relations avec les associations culturelles et l'Espace de Vie Sociale
- Les locations de la Maison Pour Tous, de la salle au-dessus de la caserne des pompiers et du Foyer Saint-Georges
- Les relations avec la résidence séniors
- Le site internet de la commune, la gestion des applications et des réseaux sociaux de la commune
- La rédaction des bulletins communaux

ARTICLE 2

Monsieur Claude HASSLER a délégation de signature pour tout document, courrier, décision, avis, contrat et plus généralement pour tous les actes relatifs aux domaines de délégation précités.

ARTICLE 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le directeur général des services et chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Bartenheim le 15 octobre 2026

Le Maire,

Bernard KANNENGIESER



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le **15 OCT. 2026**

Publié le **15 OCT. 2026**